

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 2026-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., C. O-0.1)**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée :

**QUE** lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2026, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le ***Règlement 2026-04 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1)***

**QUE** ce règlement entrera en vigueur en date du **2 juin 2026**;

**QUE** ce règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 2 juin 2026.

La secrétaire d'arrondissement,  
Me Karen Loko

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 2026-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., C. O-0.1)**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), **l'avis public d'entrée en vigueur du Règlement 2026-04 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1)** a été publié le 2 juin 2026 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 2 juin 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko